

République Française
M A I R I E D E S A I N T – F L O X E L

**PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 28 AVRIL 2026 A 20 HEURES 30 MINUTES**

L'an deux mille vingt-six,
le vingt-huit du mois d'avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal
légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

M. Joël GUILBERT, Mme Isabelle LEMIERE, M. Denis FORTIN, Mme Christelle LECARPENTIER, M. Loïc LETOUTEN, Mme Floriane FERREY, Mme Sabrina OSMONT, M. Antoine LEFEVRE, Mme Amélie LEPLEY.

Absents excusés : M. Mikael GUESDON pouvoir Mr Loïc LETOUTEN,
M. Adrien BELLOT pouvoir Mme Floriane FERREY

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LEMIERE

Approbation du procès-verbal du 14/03/2026.

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu à l'unanimité.

D2026 016 - Avis de la commune sur le projet de PLUI Est Cotentin.

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire pour une mairie d'avoir un document d'urbanisme sur lequel s'appuyer et aussi il propose d'adopter le PLUI mais propose d'émettre plusieurs observations.

- Identifier comme bâti remarquable à protéger :

Les bâtiments situés aux adresses suivantes :

- 199 Impasse de la Guinguette
- 391 Impasse de la Ferté
- 438 Route de la Croix Nicolle

- Demande de classement zone Naturelle secteurs « le Mesnildot » et « la Ferté », « Meuneville » :

Classement des parcelles A260-A261-A262-A272-A273-A276-A277-A376-A378-A379-A385-A389-A390-A395-A396-A398-A 407-A408-A409-A410-A411-A479-A480-A481-A482-A483-A484-A485-A486-A494-A495-A496-A497-A498-A499-A500-A515-A516-A519-A520-A521-A522-A523-A587-A661, en zone naturelle avec protection des haies afin de préserver l'aspect paysager et le patrimoine immobilier, dont 2 maisons datant du 16ème siècle ainsi que l'église communale et son cimetière. Protéger ce secteur situé dans une zone vallonnée, compris entre la RD63 qui subit des inondations puisque passant sur une zone de nappes d'eau, et le fossé « es Renouf » qui lui-même alimente le ruisseau du Coisel traversant une grande partie de la commune, dont le secteur de Vaudival et de Vaudiville où il déborde chaque année. Ce dernier point ayant fait l'objet de constatations de la Direction du Cycle de l'eau du Cotentin.

- Droit à construire :

Même si Saint-Floxel a consommé son enveloppe mobilisable dans le cadre de l'élaboration du PLUi, Saint-Floxel est une commune limitrophe avec la ville de Montebourg, située en bordure de la RN13 bien qu'étant une commune rurale, elle suscite du fait de sa localisation un intérêt important de personnes ayant un projet immobilier et donc de nombreuses demandes.

Le projet Aval du Futur et l'important besoin en main d'œuvre avec la multiplicité de sites nécessaires aux entreprises dans différentes zones artisanales du Cotentin va nécessiter un réel besoin en logement dont le Cotentin est déjà en tension.

- Il faudrait donc remettre en zone Uac dans le secteur de la « Route de Saint-Martin » :

Les parcelles A730 et A732, un CU 050 467 25 00029 réalisable avec sursis à statuer a été accordé le 26/10/2025 et qu'une demande de Permis de Construire PC 050 467 26 00001 a été déposée le 26/01/2026. La parcelle A742, un CU 050 467 25 00032 réalisable avec sursis à statuer a été accordé le 26/10/2025 et qu'une demande de Permis de Construire va être déposée.

- Secteur « Rue Saint-Clair », parcelle B817 à remettre en zone Uab :

Cette parcelle avait eu un CU 050 467 23 00005 opération réalisable pour un projet de lotissement de 9 maisons, le 21/07/2023 et d'un CUa 050 467 24 00013 lors de son acquisition par le propriétaire actuel le 16/10/2024. Sa situation en zone urbaine, proche de tous commerces apparaît l'endroit idéal pour prolonger l'aménagement d'habitations. Lors de la réalisation des travaux de mise en service de l'assainissement collectif en 2014, secteur rue Saint-Clair, rue de la Foulerie, une attente pour le raccordement au réseau d'assainissement a été mise en place pour le projet de lotissement prévu initialement dans la carte communale.

Le classement en Zone N de la parcelle B817 et B 597, serait un non-sens, bloquerait toutes possibilités d'évolution en cas de révision du PLUI, d'autant plus que ces parcelles sont également à proximité immédiate d'une exploitation agricole située sur la parcelle ZA74.

- Secteur « Rue de la Foulerie », parcelle B863 à mettre en zone Uab :

Le propriétaire des parcelles B569-B570-B863 a le projet de demander la démolition des bâtiments de l'ancienne cidrerie afin de proposer des parcelles à construire et souhaiterait en proposer plus en utilisant au maximum la parcelle B863 puisque son accès ne peut se faire que par l'entrée située rue de La Foulerie. Ce projet aurait une cohérence puisque cette zone est déjà urbanisée et la démolition des bâtiments actuels permettrait d'élargir la rue et à la mairie de faire des aménagements de trottoirs dans le cadre de la réfection de la voirie prévue sur ce mandat.

Après avoir délibéré, le conseil vote à l'unanimité un avis favorable avec les observations proposées

D2026_017 – Motion relative à la compétence distribution publique d'électricité et de gaz.

Monsieur le Maire propose d'adopter la motion proposée par la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) afin de maintenir la compétence aux syndicats départementaux d'énergie

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.2224-31 et L5711-4 ;

VU le courrier de monsieur le Premier Ministre aux présidentes et présidents des conseils départementaux en date du 24 novembre 2025 dans lequel il affirme vouloir confier aux départements le rôle de « chef de file des réseaux de proximité (eau, numérique, distribution de gaz et d'électricité) et renforcer leurs capacités d'intervention dans les secteurs du numérique, de l'eau et de l'électricité et de gaz, « *dans le respect des autres strates de collectivités, bloc communal et régions* ».

VU le projet de loi de clarification des compétences et de proximité de l'action locale, susceptible de comporter des dispositions visant à renforcer l'implication du département dans l'organisation des réseaux de proximité, notamment ceux de distribution d'électricité et de gaz ;

VU la motion approuvée le 11 décembre 2025 par les membres de la FNCCR réaffirmant la nécessité de maintenir l'organisation des services publics de réseaux à l'échelon territorial : le plus pertinent en termes d'efficacité, de proximité et de solidarité ;

CONSIDERANT qu'hormis les deux départements habilités à exercer à titre dérogatoire la compétence d'Autorité Organisatrice de Distribution publique d'Electricité (AODE) sur leur territoire (Loiret et Sarthe), seules les AODE communales, intercommunales et syndicales sont signataires des contrats de concession avec Enedis et GRDF ;

CONSIDERANT que si la compétence d'AODE est transférée aux départements, ce transfert risque d'entraîner une réduction des investissements sur la partie rurale de ces réseaux, ou bien une forte augmentation de la facture des consommateurs via le TURPE afin de maintenir un niveau

d'investissement suffisant, à la hauteur des besoins eux-mêmes en très nette progression au vu des enjeux existants ;

CONSIDERANT **que les syndicats départementaux d'énergies** jouent un rôle majeur dans la mise en œuvre de la transition énergétique pour le compte de leurs membres, leur absence dans certains territoires se traduit généralement par un retard par rapport aux objectifs fixés dans ce domaine (rapport de chambre Régionale des Comptes).

Après avoir délibéré, le conseil vote à l'unanimité un avis favorable avec les observations proposées

D2026 018 - Délibération subventions annuelles aux associations.

- Cœur et cancer50 €
- Association développement soins palliatifs de Normandie ..50 €
- Don du sang (Nord Cotentin).....50 €
- Fonds d'aides aux jeunes (département) FAJ100 €
- Fonds solidarité pour le logement FSL100 €
- Association d'entraide aux handicapés physique50 €

D2026 019 - Délibération délégation au Maire remboursement acompte salle communale.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre de la réservation de la salle, il avait été décidé que la commune se réservait le droit de conserver l'acompte en cas de désistement sans préavis à l'appréciation de la municipalité.

Afin de mettre en application ce règlement, le conseil municipal peut donner délégation au Maire pour rembourser ces acomptes et ainsi établir les titres de remboursement correspondants.

Après avoir délibéré, le conseil vote à l'unanimité un avis favorable avec les observations proposées

Informations et communications diverses.

- M. le Maire nous informe d'un courrier de Mr David MARGUERITTE adressé à Mr François RIHOUE, président de la Chambre d'Agriculture, afin d'organiser une rencontre sur le projet poulailler industriel.
Le but serait de renouer le dialogue entre les parties et qu'ainsi la Chambre d'Agriculture puisse réunir les porteurs du projet, les collectivités, les parlementaires, l'état, et l'association des riverains pour présenter clairement l'implantation de ces nouvelles installations et apporter le même niveau d'information à l'ensemble des personnes concernées.
Deux dates sont proposées le 11 mai ou le 19 juin
Courrier signé par
Philippe GOSSELIN Député
Sébastien FAGNEN Sénateur de la Manche
Béatrice GOSSELIN Sénatrice de la Manche
David MARGUERITTE Sénateur de la Manche
Christelle CASTELEIN Présidente de l'Agglomération du Cotentin
Joël GUILBERT Maire de SAINT-FLOXEL
- M. le Maire nous informe que l'assemblée générale du CLIC aura lieu mercredi 28 avril à Valognes. Ne pouvant y assister, c'est Mme Isabelle LEMIERE, adjointe, qui s'y rendra.
- Afin de protéger un bâtiment leur appartenant, Mr Mme BARASSIN ont sollicité la commune pour procéder à un busage partiel du fossé de la RD63 en agglomération.
M. le Maire et l'adjoint délégué à la voirie, M. Denis FORTIN ont convenu d'un rendez-vous sur place le 29 avril 2026 avec M. GASDOUE de la direction du cycle de l'eau du Cotentin et M. FREMY de l'agence routière départementale de Valognes, afin d'étudier les possibilités et la mise en œuvre.

- Concernant la rénovation du logement de l'ancien presbytère, M. le Maire informe qu'il a rencontré le 17 avril 2026 avec Mme Isabelle LEMIERE, le bureau de maîtrise d'œuvre TM Intérieurs. Des premières ébauches des projets a été présentée et seront étudiés par la commission bâtiments, les diagnostics suivront.
- Problèmes sur la salle communale :
Le 22 avril 2026, grosse fuite sur le ballon d'eau chaude qui a dû être remplacé en urgence pour un montant de 1 272 € TTC
Le 23 avril 2026 a eu lieu la vérification annuelle du défibrillateur, le technicien a constaté des composants obsolètes et l'a donc retiré dans l'attente du remplacement des composants périmés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20